



Il n'est plus à démontrer que les femmes subissent des violences spécifiques liées à leur genre, qui n'épargnent aucun milieu social.

Pour être en capacité d'accompagner ces femmes victimes de violence, il est indispensable que les professionnels aient des connaissances sur la typologie des violences de genre polymorphes pour mieux les identifier, mais aussi et surtout sur leurs conséquences à court/moyen/long terme et notamment sur le psycho-traumatisme, pour accompagner et/ou orienter les femmes victimes de violences qu'ils seraient amenés à rencontrer dans leur exercice professionnel, quel que soit leur champ d'intervention.

Dans cet objectif, IRIS propose une sensibilisation à l'ensemble des violences faites aux femmes, avec un focus particulier sur les violences conjugales et les violences sexuelles.

FORMATION DIPLOMANTE / CERTIFIANTE

REPERER ET CONTRIBUER À LA PRISE EN COMPTE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Tous professionnels du travail social, de la petite enfance, des services à la personne, de la justice, de l'animation et de l'éducation...concernés par ce sujet dans leur milieu professionnel
- Aucun prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

- 4 jours pour un total de 28 heures de formation

COÛT DE LA FORMATION

Frais administratifs : 90 €

Financement Employeurs ou organismes : 790 €

- Employeurs : Fonds propres ou via OPCO
- Organismes : Pôle Emploi, CPF ou autres

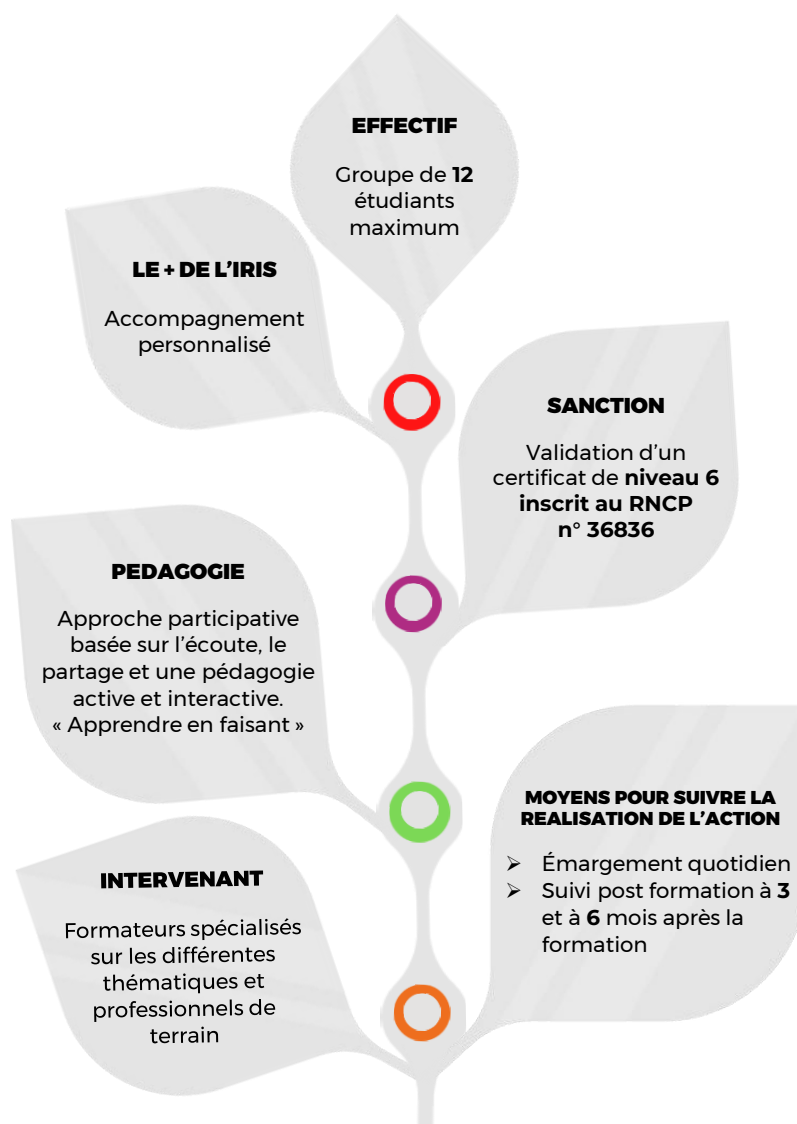
Financement personnel : 490 €

COMPÉTENCES VISÉES

- C1 : Connaître les origines et les mécanismes des violences faites aux femmes afin d'identifier les situations à risque.
- C2 : Maîtriser la législation et les dispositifs de prise en charge des victimes et des auteurs de violences pour construire son action dans le cadre légal
- C3 : Distinguer les différentes formes des violences faites aux femmes afin de comprendre leur impact pour les victimes et pour la société
- C4 : Repérer les signaux d'alerte (signaux faibles/signaux forts) pour proposer une aide
- C5 : Entendre et recueillir la parole d'une femme victime de violences afin de rompre son isolement et envisager avec elle les suites potentielles.
- C6 : Informer les femmes concernées des services et dispositifs compétents et de leurs spécificités (3919, maison des femmes, CIDFF, police, justice, médecine, planning familial, associations diverses...) pour leur permettre de les solliciter.
- C7 : Elaborer une démarche de prévention dans son contexte professionnel afin de faire évoluer les pratiques pour contribuer à la prise en compte des violences faites aux femmes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle
- Elaboration d'un outil de sensibilisation aux violences faites aux femmes, adapté au public visé et au contexte professionnel : affiches, protocoles d'entretien, jeux, articles, vidéos, PowerPoint....
- Présentation et argumentation de l'outil à l'écrit et à l'oral devant l'ensemble du groupe
- Evaluation de l'outil et l'argumentaire par un jury



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES